

**COPIE**

## Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 21 janvier 2026, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

### **I- Mesures normatives.**

Ont été adoptés au titre de ces mesures, les décrets portant :

- approbation de la nomenclature des métiers d'art et de la culture ;
- conditions et modalités d'attribution des subventions publiques aux projets d'électrification hors réseau en République du Bénin.

### **II- Communications.**

#### **II-1. Construction du marché au charbon et de pharmacopée.**

Les travaux d'aménagement du projet d'assainissement pluvial de la ville de Cotonou ont entraîné le déplacement des commerçantes de charbon du quartier Gbégamey. Il sera reconstruit sur un nouveau site un marché au charbon et de pharmacopée offrant de meilleures commodités.

C'est dans ce cadre que le Conseil a marqué son accord pour la contractualisation avec divers cabinets et entreprises retenus.

#### **II-2. Finalisation du processus d'indemnisation des personnes affectées par le projet d'aménagement et de bitumage de la Route des Pêches phase 1 : Tronçon Cotonou-Adounko.**

La commission créée à cet effet avait recensé 884 sinistrés dont 245 propriétaires de fonciers bâties. Parmi ceux-ci, 211 ont effectivement perçu des indemnisations, tandis que les 34 autres n'ont pas encore produit les pièces exigées pour leur prise en compte dans le processus de dédommagement.

Par ailleurs, le changement d'itinéraire de la route, en lien avec la prise en compte du trait de côte, avait impacté de nouveaux biens fonciers.

C'est pour la prise en compte de toutes les personnes affectées par le projet que le Conseil a approuvé le rapport suggérant la finalisation du dossier.

## **II-3. Contractualisation pour la mise en œuvre du projet de construction du centre de transfert de déchets dans la zone d'AKOGBATO.**

La construction de ce centre apparaît comme une nécessité, l'objectif étant de renforcer la chaîne de gestion des déchets solides ménagers en raison de la dynamique d'urbanisation que connaissent les villes du Grand Nokoué.

Sa réalisation s'accommodera de la prise en charge de l'augmentation constante du volume de déchets collectés et favorisera une plus grande efficacité du dispositif actuel.

De façon spécifique, elle va permettre de décongestionner les circuits, réduire les dépôts anarchiques, améliorer la salubrité publique et optimiser les coûts logistiques.

A terme, le projet apportera une solution à un besoin urgent et stratégique en instance, celui de garantir une gestion durable et performante des déchets dans l'aire géographique concernée.

## **III- Mesures individuelles.**

Les nominations ci-après ont été prononcées :

- Au ministère de la Justice et de la Législation, après avis favorable du Conseil supérieur de la Magistrature :**

**A la Chancellerie**

**Directeur de cabinet**

Monsieur Florentin GBODOU

**Secrétaire général du ministère**

Monsieur Séïdou BONI KPEGOUNOU

**Collaborateur à l'Inspection générale des Services judiciaires**

Monsieur Henri FADONOUGBO

**Dans les juridictions**

- ✓ Cour d'appel de Parakou**

**Président**

Monsieur Thomas Mahougnon DASSI

**Procureur général**

Monsieur Koutchoro Ambroise ADJIBOYE

✓ **Cour d'appel d'Abomey**

**Président**

Monsieur Nourou Dine Malick BAKARY

**1<sup>er</sup> Substitut général**

Madame Gratias Gwladys GNACADJA HOUESSOU

✓ **A la Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme**

**Président de la Chambre de jugement des Infractions Economiques et du Terrorisme**

Monsieur Antoine YEHOUENOU

**Membre de la Commission de l'Instruction**

Monsieur Rodrique Serge HOUNMANAKAN

**Assesseur à la Chambre de Jugement des Infractions Economiques et du Terrorisme**

Monsieur Mawouéna Fidèle TOHOUENOU

✓ **A la Cour Spéciale des Affaires Foncières**

**Conseillers à la Chambre d'appel**

- Monsieur Dossa Guillaume LALLY
- Monsieur Anihouvi Célestin KPONNON

**Juge du 3<sup>ème</sup> cabinet d'Instruction**

Monsieur Herbert SOLEVO

✓ **Tribunal de première instance de première classe de Cotonou**

**Président**

Monsieur Sowhannou Gutemberth Adelain Armel AZODOGBEHOU

**Juge au tribunal**

Monsieur Coffi Paul BIWINTON

**Juge du 2<sup>ème</sup> cabinet d'Instruction**

Monsieur Ozias Sèwanou KINTOYESSE

**Juge du 3<sup>ème</sup> cabinet d'Instruction**

Monsieur Christophe HOUEDETE

**Juge du 4<sup>ème</sup> cabinet d'Instruction**

Monsieur Ebony Viako DASSI

✓ **Tribunal de première instance de première classe de Porto-Novo**

**Président**

Monsieur Kuassi David Marie Joachim ANANI

**Procureur de la République**

Monsieur Ahouzounvè Alphonse AMOUSSOU

• **Au ministère du Numérique et de la Digitalisation**

**Directrice générale de la Société béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion**

Madame Patricia Marie-France DOSSOU-GBETE épouse CODJIA.

Fait à Cotonou, le 21 janvier 2026,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,

Edouard OUIN-OURO.

